

## COMPTE RENDU RÉUNION COC 76 « ADULTES » - Jeudi 23 août 2018

**Présents** : Laure KOCH, Alexandre LEBIGOT, Jocelyne NOURTIER, Dominique NEEL.

**Excusés** : Gérard CARDON, Isabelle ROUSSEL.

**Invités** : Olivier CLERMONT (CTF)

### POINTS ABORDÉS :

#### 1) PRESENTATION DU SCHÉMA DE GESTION DES ANOMALIES

Souhait du Président de la COC 76 et des deux vice-présidents d'uniformiser la gestion et le traitement des anomalies. Laure Koch a donc établi un schéma de gestion des anomalies.

#### 2) SANCTIONS ET ANOMALIES

Il a été fait une présentation, et soumis à l'accord des membres de la COC Adultes, d'un modèle de courrier type qui sera envoyé à chaque club sanctionné (excepté s'il a été délivré un avertissement ou un rappel).

Après chaque week-end de championnat, le tableau des anomalies sanctionnées sera envoyé à tous les clubs Seinomarins dans un souci de transparence.

Il est rappelé que chaque club sanctionné a un délai pour faire appel de la décision. Les sanctions seront saisies dans Gest'hand à expiration de ce délai. Un tableau des sanctions confirmées sera envoyé à chaque club à la fin de chaque trimestre.

Les anomalies commenceront à être sanctionnées à compter de la 2<sup>e</sup> journée de championnat (week-end du 06/07 octobre 2018) pour les +16 ans, et à compter de la 3<sup>e</sup> journée de championnat pour les jeunes (week-end du 10/11 novembre).

Toutefois, quelque soit le championnat, toute anomalie « Joueurs non licenciés ou Licence non qualifiée » sera sanctionnée dès la 1<sup>e</sup> journée.

Les membres de la COC 76 seront vigilants cette saison sur deux points du règlement du Comité 76 :

- Retard de conclusion
- Dépôt des listes de joueurs (article 32)

#### 3) CHAMPIONNATS SENIORS

##### SECTEUR « +16 ANS FEMININES »

Afin de faire coïncider les calendriers Ligue et Comité, la COC a fait le choix de faire un championnat à 12 équipes en 1<sup>e</sup> Division Territoriale. Sur proposition de la COC 76, les équipes des clubs de DEVILLE et QUEVILLY-COURONNE intégreront la 1<sup>e</sup> Division Territoriale.

Pour la 2<sup>e</sup> Division, il y aura deux poules de 8 équipes mais avec 2 exempts en poule 1 et 1 exempt en poule 2.

##### SECTEUR « +16 ANS MASCULINS »

Les 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Divisions Territoriales vont comporter 12 équipes. Cependant concernant la 3<sup>e</sup> Division, deux incertitudes subsistent : les engagements des équipes des clubs de MONTVILLE et de FECAMP (2<sup>e</sup> Division, mais incidence pour le club de GOURNAY 3<sup>e</sup> Division qui accéderait à la 2<sup>e</sup> Division si le club de FECAMP renonçait à son engagement).

Pour la 4<sup>e</sup> Division (Dimanche Matin), le championnat est composé d'une poule de 14 équipes avec 1 exempt. Le calendrier a donc été adapté en conséquence.

À noter que les membres de la COC 76 ont essayé de respecter au mieux les souhaits de numéro des différents clubs.

## 4) TIRAGE AU SORT DES COUPES DÉPARTEMENTALES SENIORS

La COC 76 a décidé de procéder au **tirage au sort intégral** de l'ensemble des tours de Coupe +16 ans Masculins et féminines. Les documents officiels seront envoyés aux clubs le Mardi 28 août 2018.

### SECTEUR « SENIORS FEMININES »

14 équipes engagées

Dates : 1<sup>e</sup> Tour : 8<sup>e</sup> de finale : week-end du 15/16 septembre 2018  
2<sup>e</sup> Tour : Quarts de finale : week-end du 01/02 décembre 2018  
3<sup>e</sup> Tour : Demi-finales : week-end du 12/13 janvier 2019  
4<sup>e</sup> Tour : Finale : week-end du 06/07 avril 2019

### SECTEUR « SENIORS MASCULINS »

28 équipes engagées

Dates : 1<sup>e</sup> Tour : 16<sup>e</sup> de finale : week-end du 15/16 septembre 2018  
2<sup>e</sup> Tour : 8<sup>e</sup> de finale : week-end du 01/02 décembre 2018  
3<sup>e</sup> Tour : Quarts de finale : week-end du 15/16 décembre 2018  
4<sup>e</sup> Tour : Demi-finales : week-end du 12/13 janvier 2019  
5<sup>e</sup> Tour : Finale : week-end du 06/07 avril 2019

À noter : les finales de Coupes départementales +16 ans se feront sur le même week-end que les finales de Coupes départementales jeunes, à savoir le week-end du 6 et 7 avril 2019. Souhait du Comité 76 d'en faire un évènement sportif pour le département (reste à définir le lieu - candidature de GRAVENCHON avec 2 Gymnases à proximité).

## 5) REMARQUES PARTICULIÈRES

Pour la **Finale de l'Euro Féminin 2018 - Dimanche 16 décembre 2018**, toutes les rencontres devront être programmées le Samedi 15 décembre ou reportées (aucun match autorisé le Dimanche 16 décembre).

## 6) QUESTIONS DIVERSES

Comment se passe la vérification pour des joueurs/joueuses ayant évolué en championnat régional et jouant un match de coupe départementale ?

À ce jour, la vérification se fait manuellement par lecture des feuilles de matchs.

Rappel du règlement : « Article 22 : En Coupes +16 ans, les joueurs ou joueuses ayant disputé 2 matchs ou plus en championnat niveau Régional ou Fédéral, ne sont pas autorisés à participer ».

Le Président de la COC

Gérard CARDON

La secrétaire de séance

Laure KOCH